

Date : 13/08/2026

Site : Usine Siege
Autres :

Nom & prénoms : Soule Jean Stephane

Matricule

Service : Marketing et Communication

Motif(s) : Rendez-vous Medical

Pour : ☐ Demi-jour(s) ☒ Jour(s)

Date de départ : 13/08/2026 Date de reprise : 14/08/2026

NB : Liste des Permissions Réglementaires (Voir au bas de la page)

Réservé au service RH

Types : PE ☐ AE ☐

Rémunéré : OUI ☐ NON ☐

Déduit des congés acquis : OUI ☐ NON ☐

	Supérieur hiérarchique		Direction / RH	
Avis	Accord	Refus	Accord	Refus
Date & Visa				

Liste des Permissions Réglementaires, dans la limite de 10 jours ouvrables par An.

Mariage du Travailleur	4 jours ouvrables
Mariage d'un de ses Enfants, d'un Frère, d'une sœur	2 jours ouvrables
Décès Conjoint	5 jours ouvrables
Décès d'un Enfant, du Père ou de la Mère du Travailleur	5 jours ouvrables
Décès d'un Frère ou d'une Sœur	2 jours ouvrables
Décès d'un Beau-Père ou d'une Belle-Mère	2 jours ouvrables
Naissance d'un Enfant	2 jours ouvrables
Baptême d'un Enfant	1 jour ouvrable
Première Communion d'un Enfant	1 jour ouvrable
Déménagement	1 jour ouvrable

A noter : A partir du 1^{er} jour ouvrables, la permission exceptionnelle (PE) sera déduite de vos congés annuels (Art 16.7 du CT) ; l'absence exceptionnelle (AE) s'impute sur les congés annuels (Art 26 de la CCI).